

Le 18 décembre a marqué l'ouverture des négociations sur les « zones de vie chère », telle qu'annoncée lors des échanges sur les mesures salariales.

En attendant l'ouverture des négociations à la Branche sur la majoration résidentielle, la Direction d'Enedis a décidé de proposer un nouveau dispositif destiné à **compenser la cherté de la vie dans certaines zones de travail**. Des initiatives locales existent déjà en ce sens.

Les premières propositions de la Direction.

A défaut d'indicateur complet et précis par ville, les zones de vie chère sont identifiées par le prix du loyer au m² de la commune du lieu de travail comparé à un loyer moyen. Trois niveaux de prime seraient proposés :

Loyer moyen	Loyer du lieu de travail >15% au loyer moyen	Loyer du lieu de travail >25% du loyer moyen	Loyer du lieu de travail >50% du loyer moyen	Loyer du lieu de travail < 15% loyer moyen
13,9 euros/m ²	Prime ZONE A	Prime ZONE B	Prime ZONE C	Pas de prime

- Le dispositif **bénéficierait aux bas salaires**, puisque ces **primes mensuelles** ne concerneraient que les salariés dont la rémunération principale (salaire brut sur 13 mois) est inférieure à un plafond (ex : 39 k€/an). Elles seraient dégressives à partir d'un certain niveau de salaire pour tendre vers zéro à l'approche de ce seuil ;
- Elles s'appliqueraient aux **salariés, statutaires ou non**, répondant au critère de salaire, sauf les alternants et ceux bénéficiant du célibat géographique ou du job en proximité ;
- Les aides dont un salarié bénéficierait déjà au titre de la mobilité seraient déduites du calcul de la prime ;
- La situation du salarié serait revue annuellement ;
- Pour les salariés en **zone d'habitat imposé** (astreinte) la solution la plus favorable entre le domicile ou le lieu de travail serait retenue.

« **Au-delà de simples calculs mathématiques, cette mesure doit coller au mieux à la réalité du quotidien des agents.** »

FO s'impliquera dans cette négociation.

Les négociateurs FO auront à cœur d'élargir le dispositif et de rechercher l'équité entre les salariés.

Il y aura des pistes à explorer sur tous les sujets proposés : identification des zones chères, plafond de salaire, dégressivité, élargissement des publics concernés. Cependant, le champ des négociations est très vaste et complexe.

Contactez votre représentant local FO pour lui partager votre quotidien et lui faire part de vos propositions.